

Je suis bien aise que le représentant de Toronto-nord ait fait allusion à la concession McGregor et Hitchcock. L'honorable député de Grey-est a parlé de la compagnie d'irrigation Robbins.

M. SPROULE : Non, j'ai parlé de la compagnie d'élevage.

M. KNOWLES : Je ferai donc une restriction et je dirai que le ministère a vendu des terres presque arides, conformément aux dispositions de la loi sur l'irrigation, au prix de \$3 dont \$2 devaient servir à améliorer le terrain. Autre chose est de dire qu'il les a vendus à raison de \$1 par acre.

L'hon. M. FOSTER : Ce ne sont pas les terres dont j'ai parlé.

M. KNOWLES : Non, l'honorable député a fait allusion aux terres vendues conformément aux conditions du règlement concernant les habitations et les enclos des pâturages.

L'hon. M. FOSTER : Mais elles n'ont pas été vendues pour l'établissement d'enclos.

M. KNOWLES : Les avis sont partagés.

L'hon. M. FOSTER : Il ne faut pas 9,000 acres pour établir un enclos.

M. KNOWLES : Je suis d'avis que le terrain a été vendu à cette condition, mais je suis pas certain que l'honorable député n'a pas raison de dire qu'il mesurait 9,000 acres.

M. SPROULE : L'honorable député admet-il que les stipulations des baux de ces trois compagnies leur donnaient le droit d'acquérir—si elles ne l'avaient pas déjà fait—au prix de \$1 par acre, 35,000 acres de terrain, soit le dixième de leurs pâturages. Cela n'est-il pas conforme aux conditions de la concession ?

M. KNOWLES : Je l'ignore ; non, je ne crois pas qu'il en soit ainsi.

M. SPROULE : L'honorable député ferait bien d'aller aux informations.

M. KNOWLES : A moins que ce ne soit en vertu d'un règlement qui était en vigueur longtemps avant le moment où je me suis familiarisé avec le règlement. Si un tel règlement a existé, c'est le ministère conservateur qui l'a établi. Depuis que j'ai affaire au Parlement, je n'ai jamais connu, et je suis persuadé qu'il n'y a jamais eu de règlement semblable.

Je crois que les représentants de Grey-est (M. Sproule) et de Toronto-nord (M. Foster) se trompent tous deux.

L'hon. M. FOSTER : Nullement ; votre chef est à quelques pas de vous, interrogez-le.

Sir WILFRID LAURIER : L'honorable député de Toronto-nord fait complètement erreur.

M. KNOWLES : L'honorable député devra au moins écouter, lorsque je déclarerai que le ministère actuel peut soutenir avantageusement la comparaison avec le ministère précédent relativement à l'aliénation du domaine public.

L'hon. M. FOSTER : Sous quels rapport ?

M. KNOWLES : Sous tous les rapports.

L'hon. M. FOSTER : Si l'honorable député veut prouver cette assertion, il a une belle occasion de le faire.

M. KNOWLES : J'ai fait un grand nombre d'assertions cet après-midi et je puis donner la preuve de chacune d'elles. J'ai entendu le représentant de Toronto-nord affirmer maintes choses que j'aurais pu le mettre en demeure de prouver, mais nous le connaissons si bien, lui et ses assertions, que nous ne prenons pas la peine de les contredire.

L'hon. M. FOSTER : L'honorable député veut-il prouver celle-ci ? Il en est l'auteur.

M. KNOWLES : Il me faudrait repasser la moitié du hansom de cette année...

L'hon. M. FOSTER : Nous vous laisserons le champ libre pour vous permettre de prouver cette assertion.

M. KNOWLES... car il est incontestable que l'honorable député a pris plus que sa part du temps consacré aux travaux de la Chambre.

L'hon. M. FOSTER : L'honorable député sort de la question ; veut-il prouver son assertion ?

M. KNOWLES : C'en serait trop que de repasser tous les discours de mon honorable ami ; il ne faut pas perdre de vue qu'il y a quelques jours il a parlé pendant cinq heures et vingt minutes sans dire rien qui vaille.

L'hon. M. FOSTER : L'honorable député ne donne pas la preuve de ce qu'il a avancé.

M. KNOWLES : En tout cas, si le présent ministère a vendu et vend encore de grandes quantités de terres, je dois dire que je n'approuve pas sa conduite.

L'hon. M. FOSTER : C'est parler franc.

M. KNOWLES : Mais je suis certain que l'honorable député fait complètement erreur au sujet du nombre d'acres. Il suffit de consulter les archives pour s'apercevoir que l'ancien ministère a vendu et donné des millions d'acres de terre. Le présent ministère n'a certainement pas aliéné une quantité de terres aussi considérable.

Pendant que je traite la question de l'aliénation du domaine public par l'exercice